

-Le Conseil du Département Japon, ayant pris connaissance de la circulaire du 23 décembre 2009 "sur la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement", ne souhaite proposer dans ce cadre ni master, ni spécialité, ni parcours orientés vers l'enseignement.

- Le Conseil rejoint le point de vue exprimé par la Conférence des présidents d'université (CPU) dans sa lettre du 29 janvier 2010 et se déclare "opposé au contenu" de cette circulaire. Il appelle les conseils centraux de l'Inalco à manifester à leur tour leur opposition à ce texte opaque et contradictoire.

- Le Conseil réaffirme son souhait de voir se développer l'enseignement des langues dites "rares" dans le secondaire et souhaite ardemment concourir à une formation de qualité des futurs enseignants. Il demande que soient régulièrement ouverts les concours de recrutement dans ces disciplines.